

Rapport moral 2023

Avant d'évoquer notre année 2023 à l'AFPLI, je souhaite parler du contexte dans lequel L'AFPLI évolue et d'évènements qui ont marqué l'année 2023. L'AFPLI agit dans un contexte international et cela a des conséquences.

Bien entendu, nous constatons avec tristesse que la guerre est revenue durablement sur le continent européen. L'espoir formulé après 1945 ne s'est pas réalisé, chasser les conflits armés de notre continent. Les Ukrainiens que nous accueillons dans nos ateliers sont les victimes directes de cette impossibilité pour les nations à résoudre leurs conflits pacifiquement. Notre rôle en tant qu'association de solidarité est de les accueillir chaleureusement et de les aider à s'intégrer le mieux possible par une bonne connaissance de la langue française. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence le conflit israélo-palestinien qui a des conséquences profondes sur la société française et qui resurgit de vieux démons que nous pensions éteints.

Mais ce ne sont pas les seuls à être victimes de conflits ou de discriminations qui arrivent dans notre pays. D'autres conflits dans le monde entraînent l'arrivée d'exilés en France et dans la Nièvre. C'est par centaines que pendant l'année 2023 nous avons inscrit des apprenants. 530 nouveaux exactement, auxquels s'ajoutent ceux déjà présents l'an passé. Christelle précisera cela dans le rapport d'activité.

C'est donc plus une attitude d'accueil que nous devons avoir qu'à des contraintes supplémentaires comme la loi immigration l'envisageait en 2023. Sur cette loi, je tiens à évoquer un point, celui de la diminution de l'aide médicale. Non seulement, il convient d'assurer une prise en charge correcte des personnes en migration, mais ne pas le faire est discriminatoire et dangereux. Je note que certaines mesures ont été jugées inconstitutionnelles. Je voudrais ajouter que l'augmentation des niveaux de langue contenus dans la loi (A2 pour toute carte de séjour et B1 pour la naturalisation) sera difficile à appliquer et je ne souhaite surtout pas que le niveau de langue soit considéré comme une barrière pour le maintien en France.

Enfin, je voudrais dire un mot sur le contexte du débat actuel qui va déboucher sur l'élection de nouveaux députés. En tant qu'association nous ne sommes pas concernés par le débat politique mais nous pouvons néanmoins déclarer que nous défendons des valeurs d'inclusion et non d'exclusion comme cela est malheureusement affirmé par certaines formations politiques.

En 2023, comment l'AFPLI a réagi devant ce contexte ?

Nous avons renforcé encore la qualité de notre enseignement en FLE sous plusieurs aspects :

Avoir des bénévoles bien formés est une priorité associative et nous l'avons renforcé de trois manières. La formation, l'entrée dans l'activité et le suivi pédagogique. Notre groupe pédagogique a été très actif en 2023 et a mis en place un parcours que le nouveau bénévole suit pour être le plus à l'aise possible face aux apprenants.

Il faut ajouter que l'AFPLI possède un organisme de formation, de taille modeste, certifié Qualiopi qui nous permet de prendre en charge des salariés en tant que stagiaires. Notre intention, je le rappelle, n'est pas de développer cet organisme de formation, notre activité est prioritairement associative, gratuite et s'adressant à tout le monde, mais de permettre à des salariés de saisir une opportunité de formation. C'est particulièrement vrai en matière d'illettrisme. Et je fais donc la transition tout naturellement.

La deuxième remarque concerne l'illettrisme. Nous savons bien que sans maîtriser correctement la lecture et l'écriture, la vie est plus difficile dans notre société française très administrative et très informatisée. De plus, je voudrais souligner un point qui prend de l'importance avec les réseaux sociaux par lesquels transitent beaucoup d'informations fausses. Moins on a accès à la lecture de journaux, de livres, plus on est la proie de fausses informations car on ne peut pas les vérifier.

Objectif associatif depuis la création de l'AFPLI, nous déplorions depuis quelques années que les actions en direction de ces personnes ne soient pas à la hauteur des besoins. Nous saluons donc les efforts faits par l'ANLCI et sur le plan local l'implication des collectivités pour que plus de personnes puissent rentrer dans nos ateliers. Nous nous sommes organisés à l'AFPLI, nous avons créé un groupe de réflexion, des formations, des outils, et bien entendu participé aux journées nationales de septembre 2023. Nous espérons que les nouveaux moyens mis en œuvre par le département et les collectivités vont faciliter l'arrivée plus nombreuse de personnes en situation d'illettrisme à l'AFPLI.

En troisième point, notre activité en direction des enfants s'est enrichie de nouvelles initiatives qui ont été réalisées à partir de septembre. Diversification des activités, sorties éducatives, règlement intérieur fixant des limites plus précises sont quelques-unes des nouveautés 2023. Je rappelle que l'activité en direction des enfants est complémentaire de celle que nous menons en direction des adultes. Elle se décompose en trois parties ; les enfants à l'école élémentaire, les collégiens et les enfants allophones. Pour cette dernière catégorie, certains enfants sont les fils ou les filles d'apprenants qui fréquentent nos ateliers. Ainsi en s'adressant aux parents et aux enfants, nous sommes au cœur de notre projet associatif.

Le quatrième point se situe dans notre organisation interne.

Avec des centaines d'apprenants, des bénévoles toujours plus nombreux, nous avons besoin d'une base de données qui non seulement nous permettent de connaître et d'archiver toute cette population mais aussi d'aider nos salariés à organiser l'activité et par exemple de gérer la création d'ateliers. C'est fait maintenant, et on peut dire que 2023 a vu la mise au point de notre base de données.

L'année 2023 a été aussi l'amélioration de notre réseau départemental. Nous sommes une association départementale avec tout l'intérêt que cela apporte pour la proximité de contact mais aussi la difficulté de gérer la cohérence de 12 lieux parfois très éloignés les uns des autres. La mise en place de deux nouvelles antennes, à Château Chinon et à Varennes Vauzelles nous permet de renforcer ce réseau et de proposer à une plus grande population nos services.

Et je le dis avec une certaine avance, ce sera probablement le nouveau chantier auquel l'AFPLI devra consacrer des forces.

Et surtout, nous avons eu un financement pour un poste supplémentaire de formateur. Financé par l'Etat via la DDETSPP, nous avons recruté Thomas à la fin de cette année 2023. C'est donc à la fois une reconnaissance de notre travail et un formidable coup de pouce à nos activités.

En conclusion, notre association a fait face à l'augmentation du nombre d'apprenants, à la nécessité de toujours mieux prendre en charge nos apprenants et s'est engagé dans une voie d'innovation. Bien sûr, tout n'est pas rose, nous œuvrons dans un contexte financier tendu et j'en profite pour remercier chaleureusement nos financeurs. Qu'ils sachent que nous faisons le maximum pour remplir notre objectif associatif et qu'ils peuvent compter sur l'engagement des salariés et des bénévoles de l'AFPLI.